



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 64680

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conclusions du rapport du Conseil économique social et environnemental (CESE) publiées en mai 2014. Dans ce rapport l'assemblée du CESE a réaffirmé son attachement au principe d'une mutuelle européenne. En effet s'agissant des mutuelles, qui pourvoient assurances, soins de santé et services sociaux à plus de 230 millions de citoyens européens, cette question a une importance considérable surtout dans le cadre d'un agenda européen de la santé. Lors de la conférence de Strasbourg en janvier dernier, l'ex vice-président de la Commission européenne Antonio Tajani et l'ex-commissaire Michel Barnier, avaient annoncé une initiative législative sur le lancement d'une mutuelle européenne. Il souhaiterait avoir le point de vue du Gouvernement sur cette idée de mutuelle européenne qui permettrait de simplifier les remboursements de soins prodigués dans un autre État-membre.

Texte de la réponse

Le projet de constitution de statut pour les mutuelles en Europe (SME) a connu plusieurs phases successives d'arrêt et de reprise depuis son élaboration initiale en 1992. La Commission européenne avait officiellement abandonné ses travaux sur le SME en mars 2006, faute de consensus entre les acteurs mutualistes européens sur le contenu du texte rédigé en 1993. Les travaux ont été relancés en mars 2012 par le Parlement européen et la Commission européenne et ont abouti au rapport d'initiative du député européen Luigi Berlinguer du 4 octobre 2012 appelant à un règlement sur le SME sur la base des articles 114 et 352 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Ce rapport explore les aspects juridiques relatifs aux structures des sociétés mutuelles, énumère les principaux avantages qu'un statut de la mutualité européenne pourrait présenter pour l'Union européenne et invite la Commission à présenter une proposition, dont il recommande les caractéristiques essentielles. Ce rapport a été voté par le Parlement européen en commission de l'emploi et des affaires sociales le 7 décembre 2012. En outre, la commission avait commandé une étude sur la situation actuelle et future des mutuelles en Europe, dont les résultats ont été publiés le 15 novembre 2012. La Commission européenne a lancé au mois de mars 2013 une consultation sur les résultats de cette étude, sous la forme d'un questionnaire adressé aux Etats membres ainsi qu'aux organisations concernées. Cette consultation a été menée afin de permettre à la Commission de décider de poursuivre ou non ses travaux en vue de présenter une proposition de règlement au Conseil de l'Union Européenne. Les échéances du calendrier électoral européen n'ont, cependant, pas permis l'aboutissement de cette démarche. Sur le fond, les autorités françaises ont soutenu l'initiative prise par le Parlement Européen et la Commission européenne de relancer les travaux tendant à l'élaboration d'un statut de mutuelle européenne. Elles ont souscrits aux constats et aux préconisations contenues dans le rapport de M. Berlinguer qui visent à faciliter l'émergence d'acteurs mutualistes transfrontaliers grâce à un cadre communautaire souple et facultatif. La France est favorable à la mise en place et au développement d'un véritable marché commun en la matière qui renforcera à terme les garanties des assurés.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64680

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 novembre 2014

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7929

Réponse publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10517